

AFFAIRE N° : 9.

OBJET : Construction de logements sociaux.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 6 Mai vous m'avez autorisé à passer des Marchés et à lancer des appels d'offres pour la réalisation de 87 Logements sociaux à Sainte-Clotilde afin de permettre le relogement des sinistrés.

Cependant, par lettre en date du 19 Mai 1980, Monsieur le Préfet de la Réunion me faisait savoir qu'un contingent de 19 Logements sociaux supplémentaires est accordé à la ville. La dotation a donc été modifiée et le nombre de logement est passé de 87 à 106 LTS.

Les logements ont été réalisés par tranche. Nous avons eu donc trois tranches : Une première tranche de 17 LTS, une seconde de 40 LTS et une troisième de 49 R + 1.

En raison de l'urgence qu'il y avait à réaliser ces logements des procédures de construction ont été déclenchées pour la réalisation de la dernière tranche.

Je vous demande pour régularisation :

- d'approuver la passation de ces marchés et la consultation d'entreprise pour la réalisation des VRD des 49 R + 1.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit de logements sociaux construits pour le relogement des sinistrés. Il a fallu aller un peu vite, et je vous demande une régularisation. Vous avez déjà donné votre avis pour les premiers logements. Il restait ces 49 R+1 qui n'étaient pas encore passés devant vous.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---

UU - St Denis le 26 Novembre 1980  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Signé : Didier CULTIAUX  
Pour Copie certifiée Conforme,  
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué  
Jacques LACOSTE